

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 22 décembre 2017

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY et Rémy BARGE

Excusés :

Procurations :

Secrétaire : Patricia GUENEAU

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2017 est approuvé.

Acquisition parcelles cadastrées section B n°310 et 1521 - Propriété BABOU CARIMBACASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°310 et 1521, d'une contenance d'environ 113 m², sises en zone UB, lieu-dit «Au Village», propriété BABOU CARIMBACASSE, au prix de 175 000 €, honoraires non compris.

Acquisition parcelle cadastrée section E n°764 - Propriété DESCHAMPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section E n°764, d'une contenance d'environ 5 096 m², sise en zone UC, lieu-dit «Aux Honsains», propriété DESCHAMPS, au prix de 400 000 €, honoraires non compris.

Cœur de village – Marchés de Travaux – Avenant n° 1 des lot 5, 6 et 9 et Avenant n° 2 des lots 2, 10, 11 et 13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants des lots cités ci-dessus d'un montant total de 8 394,76 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Construction d'une bibliothèque – Marchés de Travaux – Avenant n° 1 des lots 2, 9 et 13, Avenant n°2 du lot 7 et Avenant n°3 du lot 14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants des lots cités ci-dessus d'un montant total de 981,50 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de déclaration de projet pour tout ou partie des parcelles cadastrées A 43, A 44 et A 45 et accepte l'offre de l'urbaniste Mme Agnès Dally Martin pour un montant de 9 435,36 € TTC, frais de géomètre compris.

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain – Piste cyclable Loyettes/Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge, à hauteur de 0.50 €/m², les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de piste cyclable Loyettes/Saint Vulbas.

Avenant N°03 au contrat de délégation pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant N°03 au contrat de délégation pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable et le prolongement de 10 mois du contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces correspondantes

Avenant N°02 au contrat de délégation pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant N°0 au contrat de délégation pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et le prolongement de 10 mois du contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces correspondantes

Mise en place du prix de vente des places pour les trois spectacles organisés en mars 2018 au Centre International de Rencontres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les tarifs fixés pour les trois spectacles organisés en mars 2018 au Centre International de Rencontres et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

Centre de Loisirs Sans Hébergement - Définition des différents tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement, tels qu'ils sont repris sur la délibération, avec effet au 1^{er} janvier 2018, sauf pour le périscolaire qui concerne la rentrée 2018-2019.

Centre International de Rencontres – Définition des différents tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les tarifs HT tels qu'ils sont repris sur les 3 tableaux joints en annexe, avec effet au 1^{er} janvier 2018, décide de maintenir un prix dégressif en fonction du nombre de jours consécutifs de location et décide de conserver uniquement la billetterie du boulodrome.

Centre Aquatique de Loisirs – Définition des différents tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs du Centre Aquatique de Loisirs tels qu'ils sont repris sur les 3 tableaux joints en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi de chargé de mission paysagiste dans le cadre des emplois des Ingénieurs, à raison de 21h par semaine.

Election d'un nouveau délégué auprès du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Daniel DALLERY comme nouveau membre du CCAS.

Attribution d'une subvention – Sports Boules

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Sport Boules de Saint-Vulbas, une subvention de 105 000,00 € pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Attribution d'une subvention – Patrimoine, Culture et Traditions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions, décide d'accorder à l'association Patrimoine, Culture et Traditions de Saint-Vulbas, une subvention de 30 000,00 € pour l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Attribution de subventions – Tour du Valromey Organisation et Sauveteurs Secouristes Villibadois et de la Plaine (SSVP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Tour du Valromey Organisation, une subvention de 5 700,00 € et à l'association SSVP, une subvention de 6 500,00 €, pour l'année 2018.

Bail commercial – 928 rue Claires Fontaines - AMS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Télétransmission des actes budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

Actif budget annexe - Gendarmerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert d'actif du budget Commune sur le budget Gendarmerie, notamment l'emprunt.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 28 décembre 2017

Le Maire,



MAIRIE DE SAINT-VULBAS
(AIN)
Marcel JACQUIN